

EVERGNICOURT

18 septembre 2024
20h00

PRESENTS

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de M. CAVEL Olivier, Maire.

Présents :

CAVEL Oliver	X	FOUCHART Sandrine	X
FOURNIER Laurent	X	LAHEMADE Mathieu	X
LAMBOT Nicolas	X	GABALLO Sylvain	X
CHIGNOLA Jérôme	X	DUFOUR Alexandre	X
DURAND Marion	Excusée		
TREMLET Ingrid	X		
PICAULT Delphine	Excusée		
LAFOND Séverine	X		

Madame LAFOND Séverine, Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. **Délibération : Renouvellement convention médecine 2025- 2028**
2. **Délibération : Reclassement allée des Tilleuls**
3. **Délibération : Contrat Sandrine PATOUREAUX**
4. **Délibération : Protection sociale complémentaire**
5. **Délibération : Forfait communal coût scolaire**
6. **Délibération : Rapport local de suivi de l'artificialisation des sols**

**1. DELIBERATION N°
Renouvellement convention médecine 2025- 2028**

Visites médicales pour le personnel de la commune. Missions réalisées par le centre de gestion.

Renouvellement de la convention

Vote de la délibération :

Vote pour : 10 / Vote contre : / Abstention : / Excusées : 2

**2. DELIBERATION N°
Déclassement allée des Tilleuls en voie communale**

Le département maintient son offre de prix sur le déclassement de l'allée des Tilleuls soit 11 826.55 € HT.

Il est demandé le vote de la convention .

Vote de la délibération :

Vote pour : 9 / Vote contre : / Abstention : 1 (Dufour) / Excusées : 2

**3. DELIBERATION N°
Contrat Sandrine PATOUREAUX**

Le contrat de Sandrine PATOUREAUX prend fin le 15/10/2024. Cela fait 6 ans que Mme PATOUREAUX travaille pour la commune sur un contrat en CDD. Il est proposé de passer son contrat en CDI.

Vote de la délibération :

Vote pour : 10 / Vote contre : / Abstention : / Excusées : 2



4. DELIBERATION N° Protection sociale complémentaire

Prévoyance 1^{er} janvier 2025, 7€ par mois seront prélevés sur la commune à compter du 1^{er} janvier 2025.

Option : convention de participation pour la prévoyance

Vote de la délibération :

Vote pour : 10 / Vote contre : / Abstention : / Excusées : 2

5. DELIBERATION N° Forfait communal – frais scolaire 2022-2023

Le coût d'un élève est de 1359.06 € contre 1110.20 € (2021-2022), une augmentation d'environ 22% correspondant aux frais de personnel.

Vote de la délibération :

Vote pour : 10 / Vote contre : / Abstention : / Excusées : 2

6. DELIBERATION N° Rapport local de suivi de l'artificialisation des sols.

Le seul rapport remis est un schéma sans explication simple. Le conseil ne comprend pas et décide de ne pas valider le rapport.

Vote de la délibération :

Vote pour : 2 / Vote contre : 5 / Abstention : 3 / Excusées : 2

Evergnicourt, le 18 septembre 2024
Le Maire,

Olivier CAVEL